

RAPPORT ANNUEL 2010

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Partie traitement



SIECEUTOM

Hôtel de Ville - Rue Carnot - BP 50038 - 84801 ISLE SUR LA SORGUE Cedex
Tel.: 04 90 38 45 81 - Fax: 04 90 38 41 07 - Courriel: sieceutom@orange.fr

Le présent rapport annuel de l'année 2010 est rédigé en respect du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il porte à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité de traitement des déchets, déléguée au Syndicat Intercommunautaire pour l'Étude, la Construction et l'Exploitation d'une Usine de Traitement des Ordures Ménagères (SIECEUTOM).

Le Président peut être entendu à sa demande par le conseil communautaire de chaque membre ou à la demande de ce dernier pour commenter ce rapport.

Ce rapport sera présenté devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIECEUTOM

Glossaire

CCLD:	Communauté de communes Luberon Durance
CCPLD:	Communauté de communes Provence Luberon Durance
CCPSMV:	Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts du Vaucluse
ISDND:	Centre de stockage des déchets ultimes
DEEE:	Déchet d'équipement électrique et électronique
DEIC:	Déchets d'emballages industriels et commerciaux (par exemple les cartons bruns)
DIAA:	Déchets d'Industrie agro-alimentaire
ELA:	Emballages de liquide alimentaire
EPCI:	Établissement public de coopération intercommunale
ISDND:	Installation de stockage de déchets non dangereux
JRM:	Journaux Revues Magazines
NS:	Non significatif
OM:	Ordures ménagères
OMR:	Ordures ménagères résiduelles
PAP:	Collecte en porte à porte
PAV:	Collecte en point d'apport volontaire
PDEDMA:	Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
TGAP:	Taxe générale sur les activités polluantes
UVE:	Unité de valorisation énergétique des déchets
UVO:	Unité de valorisation organique des déchets

PRESENTATION GENERALE

Le territoire

Le SIECEUTOM est en charge du traitement des déchets de 21 communes (cf figure 1), soit une population de près de 70 000 habitants selon le recensement de 2006.

Le siège du Syndicat est à la mairie de l'Isle sur la Sorgue.

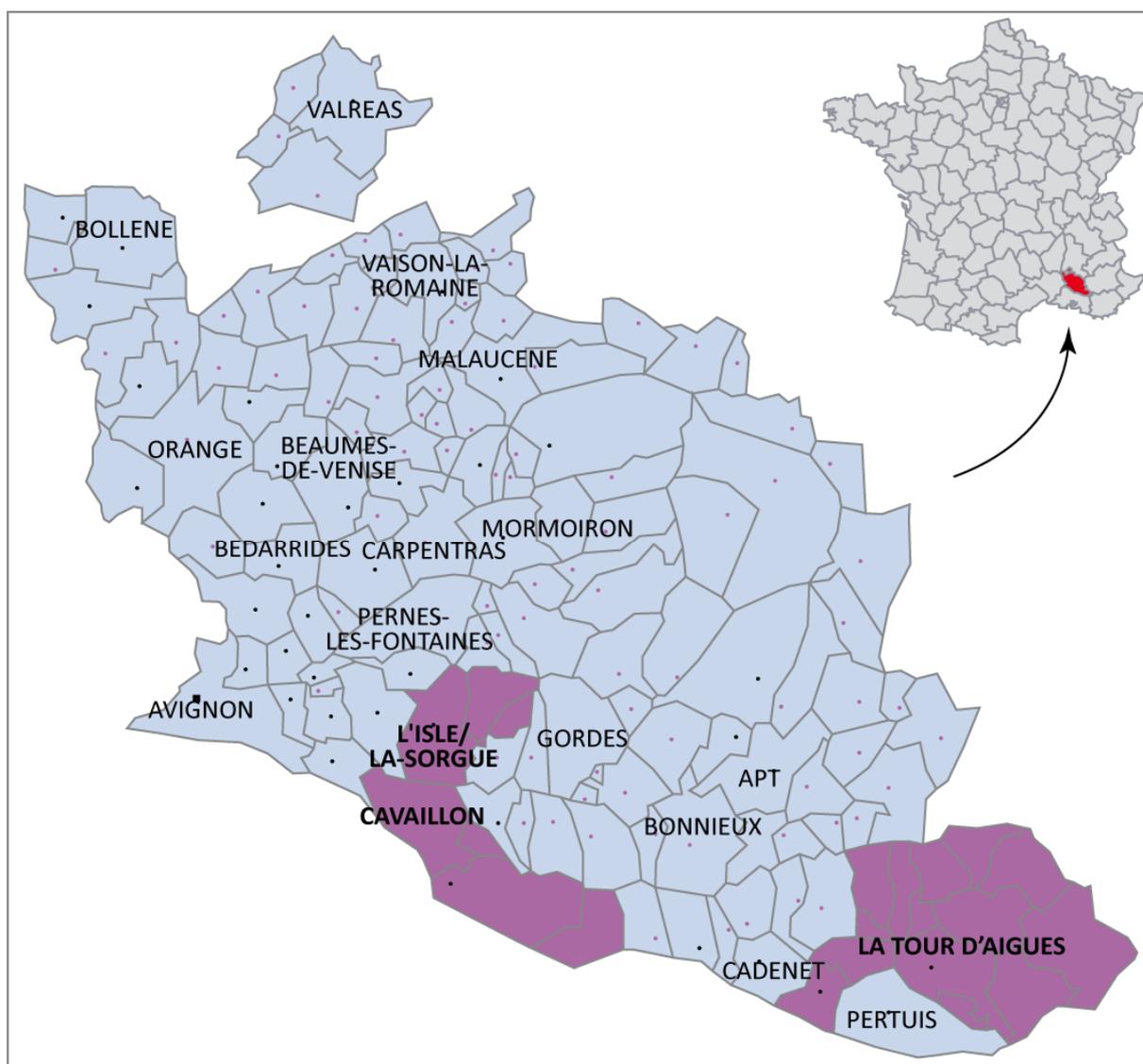


Fig 1 – L'emprise du SIECEUTOM dans le département du Vaucluse

La compétence

Chacun des membres a transféré la compétence traitement au Syndicat. Concrètement, à l'heure actuelle, ce traitement porte sur les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers issus de la collecte sélective.

Le financement

Le financement du service et des dépenses d'administrations générales est assuré principalement par le versement d'une contribution par les membres. Le Syndicat perçoit aussi des recettes correspondant au rachat de matériaux valorisables et au versement de participations d'entreprises pour le traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères.

Le calcul de la contribution des collectivités membres est effectué en respect des statuts. Il intègre un double système : les coûts de traitement des déchets sont répartis au prorata des tonnages traités tandis que les autres dépenses dont les coûts de transport sont réparties au prorata de la population.

Les équipements

Pour assurer sa compétence, le SIECEUTOM dispose des équipements suivants :

- deux installations de regroupement et de transfert des ordures ménagères résiduelles à partir desquelles les OMR sont acheminées vers des installations de traitement:
 - l'une à Cavaillon : il s'agit du système de réception des déchets qui équipait l'ancienne usine de compostage située quartier le Grenouillet qui a été réadapté. Cette installation est ancienne (1978) et vétuste et va nécessiter des travaux de remise en état.
 - l'autre à Pertuis qui est également utilisée par la Communauté du Pays d'Aix.
- une déchetterie industrielle construite en 1991, vétuste elle aussi, située à Cavaillon permettant le conditionnement et le transfert :
 - des emballages ménagers issus des collectes sélectives qui sont dirigés vers un centre de tri
 - d'autres matériaux : Déchets industriels banals, végétaux, cartons, bois et ferrailles qui sont dirigés vers des filières de valorisation.

Ces équipements de transfert sont localisés sur la figure 2. Il a été rajouté pour information les quatre déchetteries existantes à la disposition des particuliers, installations qui sont gérées par les communautés de communes adhérentes car elles relèvent de l'exercice de la compétence collective.

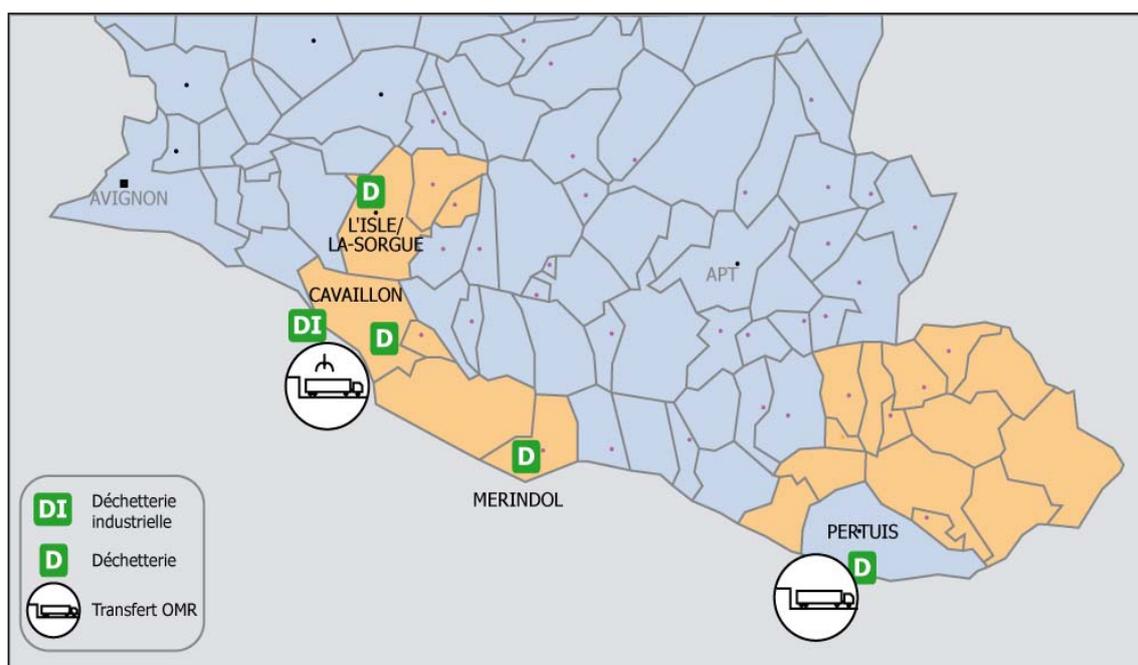


Fig 2 – Les équipements

LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2010

En 2010, le syndicat a poursuivi ses investigations afin d'avancer dans son nouveau projet de traitement. On notera :

- les contacts avec le SIRTOM d'Apt et le SIDOMRA (région d'Avignon) pour essayer de mettre sur pied un partenariat en vue de réaliser une installation de valorisation organique commune.
- la relation avec le réseau des collectivités adhérentes de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités de Compostage) et la participation au colloque organisé par cette structure à Valence au mois d'octobre.
- la visite avec plusieurs élus des installations de compostage du SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Drôme-Ardèche)
- le lancement d'une étude de recherche de sites sur le territoire réuni des communes de Cavaillon et de l'Isle sur la Sorgue, sites qui seraient aptes à l'implantation d'une unité de valorisation organique des déchets.
- la participation à la première réunion organisée par le Conseil Général du Vaucluse pour la révision du plan départemental des déchets non dangereux.

Parallèlement, pour ce qui est de la gestion des équipements, on signale le lancement d'une étude de diagnostic thermique du bâtiment principal du centre de transfert des OMR de Cavaillon en vue de faire des économies de chauffage.

On soulignera enfin la décision de voter un BP 2010 à la baisse par rapport au BP 2009 afin de répercuter les résultats de la réduction de la production des OMR et ce, malgré l'augmentation de la TGAP.

L'INSTITUTIONNEL

Population

La population découlant du recensement général des populations (RGP) réalisé par l'INSEE en 2006 s'établit à 69 963 habitants.

La représentativité

20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants représentent les collectivités adhérentes dont la composition est illustrée par la carte de la figure 3. Il faut signaler en 2010 que la commune de Villelaure qui était jusqu'alors adhérente du Syndicat comme commune indépendante est entrée dans la communauté de communes Luberon Durance ce qui a entraîné la modification des statuts du SIECEUTOM. Le Syndicat ne compte désormais plus que trois communautés de communes sans pour autant qu'il y ait eu de changement de périmètre.

Membres	Titulaires	Suppléants
CCPLD	BATOUX Philippe BENSI Jean-Claude DELONNETTE-ROMANO Valérie GIRARD Nicole MOUNIER Christian NECTOUX Philippe SANNER André SERRE Josette	BARNAUD Claude BOREL Félix BOUCHET Edmond GEYLER Véronique LORELLO Patrice MOURIER Daniel PEYRARD Jean-Pierre RAYNE Georges
CCPSMV	CHALLET Christian DURY Valéry GONZALVEZ Pierre JACQUIN Michel LEGIER Catherine OLIVIER Jacques PASTOR Roland TALLIEUX Christian	ANASTASE Guy ARRIGONI Eric BAYER Guy BERTRAND Michel CHABAUD GEVA Laurence ETIENNE Monique GRAS Olivier ROCHE Evelyne
CCLD	DORGAL Jean Claude FABRE Paul GENTY Guy LAPALUS Maurice	DE SABRAN PONTEVES Géraud GARCIA Daniel OLIVE Lucien PAILLAS Magaly

Fig 4 – Les élus délégués des communautés adhérentes

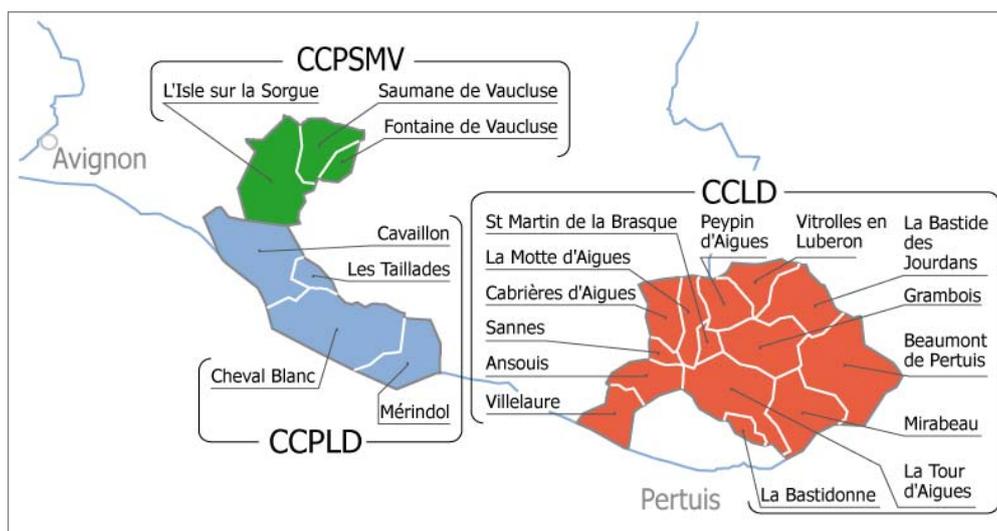


Fig 3 – Les communautés adhérentes

Président	PASTOR Roland
1er vice-président	BATOUX Philippe
2ème vice-président	GENTY Guy

Fig 5 – Le Président et les Vice-présidents

La liste complète des délégués est donnée par le tableau figure 4 et la liste des Vice-présidents figure 5.

Le Président est Monsieur Roland Pastor.

Les locaux

Après avoir occupé successivement plusieurs locaux dans la mairie de l'Isle sur la Sorgue, le Syndicat a trouvé des locaux plus adaptés qu'il loue au siège de la CCPSMV.

Le personnel du Syndicat

Le personnel propre du SIECEUTOM est composé de deux agents techniques affectés à l'exploitation de la déchetterie industrielle de Cavailon et d'une secrétaire administrative. La Direction est assurée par un ingénieur mis à disposition par le Conseil Régional.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Apports et production

Rappel : les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restant à la charge de la collectivité après mise en place des collectes sélectives. Elles comprennent la fraction résiduelle des déchets des ménages mais peuvent également des déchets non ménagers dont les caractéristiques sont assimilables aux ordures ménagères (déchets des collectivités, des administrations, des artisans et commerçants).

Organisation

Les OMR sont collectées (en régie) par les collectivités membres du Syndicat et sont acheminées jusqu'aux sites de regroupement de Cavaillon et de Pertuis. Les OMR sont alors transférées dans des semi-remorques compactrices (FMA) où elles sont dirigées vers les sites de traitement.

Traitement

La configuration du traitement date du 1^{er} juillet 2008. Elle est illustrée par la figure 6. Le tableau de la figure 7 donne des précisions sur les marchés de transport et de traitement ainsi que leurs durées.

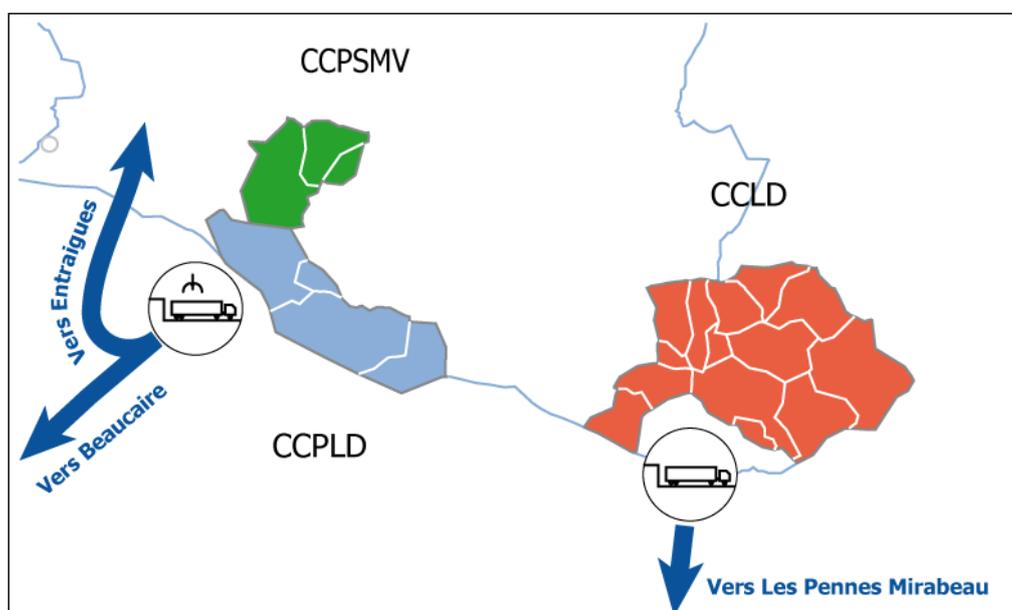


Fig 6 – L'organisation du regroupement des OMR et de leur traitement

	Nature des prestations	Titulaire	Observations	Durée du marché
OMR CCPLD et CCPSMV	Exploitation de l'ancienne usine de compostage en transfert	Groupement Veolia - Dynamic Environnement		juillet 2008 à fin juin 2011 reconductible 3 fois 1 an
	Transport		A partir du site de Cavaillon	
	Traitement	Groupement Sita Sud - ECOVAL 30	50 % enfouissement à Entraigues (ISDND) 50 % compostage à Beaucaire	juillet 2008 à fin juin 2011 reconductible 3 fois 1 an
OMR CCLD	Transport	Groupement Veolia - Dynamic Environnement	A partir du site de Pertuis	juillet 2008 à fin juin 2011 reconductible 3 fois 1 an
	Traitement	Groupement Sita Sud - ECOVAL 30	100 % enfouissement aux Pennes Mirabeau (ISDND)	juillet 2008 à fin juin 2011 reconductible 3 fois 1 an

Fig 7 – Les marchés de transport et de traitement des OMR

Quantités et évolution des apports

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée et traitée en 2010 est de 26 398 tonnes, en baisse de 0,8% par rapport à 2009 (Fig 8). La baisse de la production est de 3,2% depuis 5 ans, représentant un rythme moyen annuel de réduction de 0,63%. Sur cette période, la progression démographique moyenne peut être estimée à 0,5%/an, ce qui porte la baisse moyenne annuelle de production d'OMR à 1,1%. Cette réduction est à saluer mais elle reste toutefois modeste.

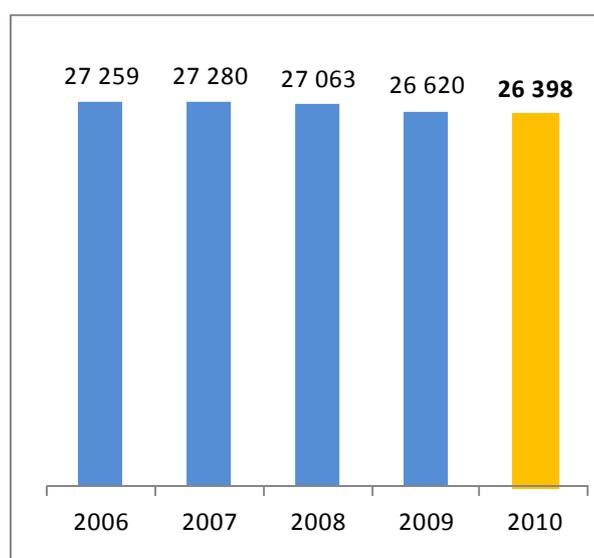


Fig 8 – Les quantités d'OMR collectées en tonnes

	2006	2007	2008	2009	2010
CCPLD	13 298	13 163	12 889	12 667	12 315
CCPSMV	8 358	8 410	8 416	8 091	8 026
CCLD	5 603	5 707	5 758	5 862	6 056
Totaux	27 259	27 280	27 063	26 620	26 398

Fig 9 – Les tonnages d’OMR collectées : détail des apports par collectivité adhérente

	Evolution annuelle de la production des OMR		Evolution annuelle de la production des OMR corrigée des variations démographiques	
	Evolution sur 5 ans	Evolution moyenne annuelle	Evolution sur 5 ans	Evolution moyenne annuelle
CCPLD	-7,39%	-1,48%	-6,22%	-1,24%
CCPSMV	-3,98%	-0,80%	-10,75%	-2,15%
CCLD	+8,09%	+1,62%	+3,49%	+0,70%
SIECEUTOM	-3,16%	-0,63%	-5,60%	-1,12%

Fig 10 – L’évolution des quantités d’OMR collectées

Ces données globales pour l’ensemble du SIECEUTOM masquent en fait des situations bien différentes comme l’attestent les tableaux figures 9 et 10. On constate en effet que la CCLD affiche une progression ininterrompue de sa production à l’inverse des deux autres communautés.

Là aussi pour une comparaison plus équitable, il convient de tenir compte des évolutions démographiques. Ainsi on observe (figure 10) que c’est la CCPSMV qui présente le rythme de réduction le plus fort (2,15%), viennent ensuite dans l’ordre la CCPLD puis la CCLD.

La production d’OMR par habitant

Il est intéressant de pouvoir comparer les productions d’OMR par habitant des communautés adhérentes. Ce ratio nécessite de définir au préalable clairement la population qui est prise en compte pour le calcul.

Sur la période considérée de 2006 à 2010, l’INSEE nous renseigne par la publication des données jusqu’en 2008. On conviendra de calculer les valeurs 2009 et 2010 par extrapolation (figure 11).

Il apparaît (figure 12) que le Syndicat affiche une production par habitant en baisse régulière entraînée par les évolutions dans le même sens constatées pour la CCPLD et CCPSMV. On peut regretter que la CCLD affiche une progression régulière de sa production par habitant qui a tendance à s’accroître. C’est toutefois cette communauté qui présente le niveau de production par habitant le plus bas.

	RGP 1999	RGP 2006	Pop municipale 2007	Pop municipale 2008
CCPLD	31 677	33 611	33 472	33 387
CCPSMV	18 265	19 446	20 258	20 425
CCLD (yc Villelaure)	15 504	16 906	17 115	17 303
SIECEUTOM	65 446	69 963	70 845	71 115

Fig 11a – Populations : données INSEE

	2006	2007	2008	2009	2010
CCPLD	33 611	33 472	33 387	33 302	33 218
CCPSMV	19 446	20 258	20 425	20 593	20 763
CCLD	16 906	17 115	17 303	17 493	17 685
Totaux	69 963	70 845	71 115	71 389	71 666

Fig 11b – L'estimation des populations par extrapolation des données INSEE

	2006	2007	2008	2009	2010
CCPLD	396	393	386	380	371
CCPSMV	430	415	412	393	387
CCLD	331	333	333	335	342
SIECEUTOM	390	385	381	373	368

Fig 12a – La production des OMR en kg/hab

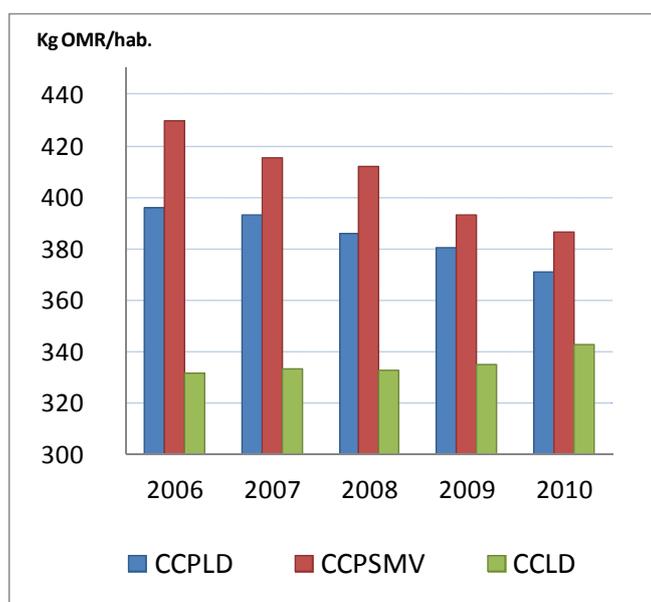


Fig 12b – L'évolution des productions d'OMR en kg/hab

On rappelle à l'attention du lecteur que ces résultats peuvent s'écarter de ceux figurant dans les rapports annuels réalisés par les communautés adhérentes si les populations prises en compte sont différentes.

Valorisation

La figure 13 donne le bilan matière des OMR pour l'année 2010. On observe que la part des OMR dirigée vers l'installation de compostage de Beaucaire, soit 5956 tonnes, est inférieure à la moitié (part contractuelle) des flux sortant du transfert du Grenouillet. Ceci est dû aux pannes répétées de cette unité qui connaît des difficultés d'ordre mécanique et de stabilité du tube de pré fermentation. Si l'on exprime le taux de valorisation comme étant la part d'OMR n'allant pas en enfouissement, celui-ci s'établit à 12,3%

La quantité de compost produit est d'environ 1003 tonnes.

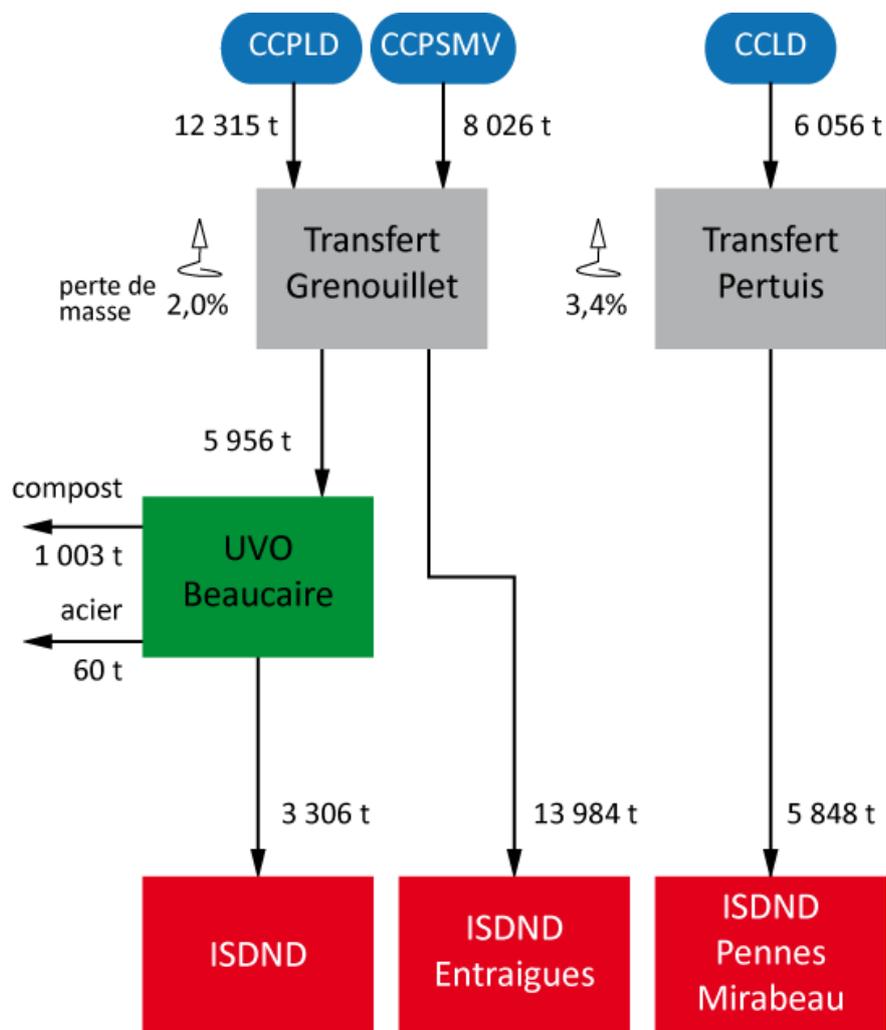


Fig 13 – Bilan matière du traitement des OMR

II. Les déchets pris en compte à la déchetterie industrielle du Grenouillet à Cavaillon

L'organisation des traitements

La figure 14 présente le synoptique de l'organisation des traitements.

L'installation reçoit plusieurs catégories de déchets ménagers et assimilés. Les emballages ménagers sont apportés par les services de collecte des Communautés de Communes CCPLD et CCPSMV, les autres déchets : DIB, végétaux, cartons, ferrailles et bois sont apportés par les services des collectivités (CCPLD, communes de Cavaillon et de Cheval Blanc) et par les professionnels (artisans, commerçants, entreprises).

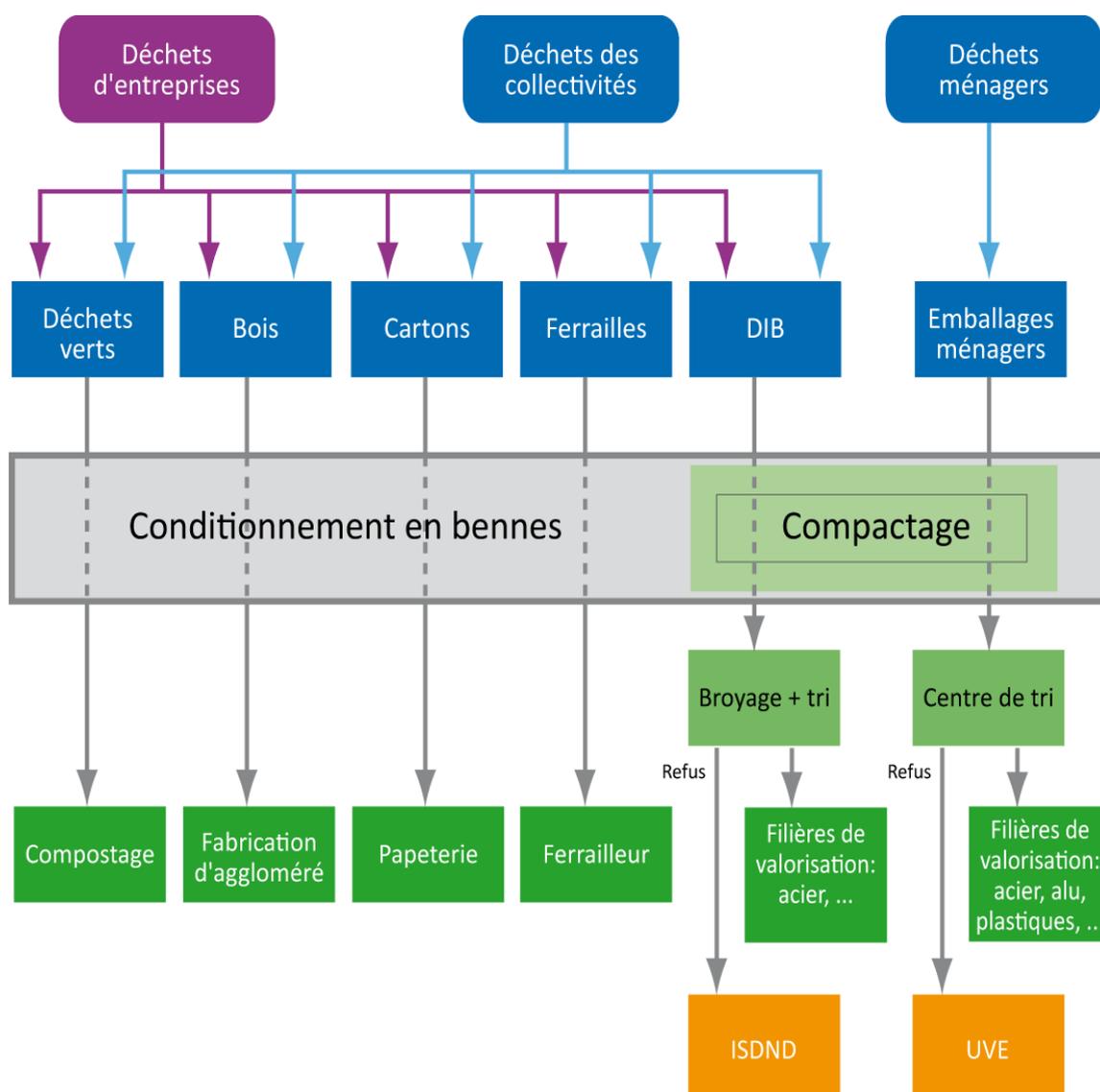


Fig 14a - La déchetterie industrielle de Cavaillon : organisation des traitements

Fonctionnement

L'exploitation de l'installation est assurée en régie par le Syndicat. Les agents sont affectés aux tâches d'exploitation, consistant en l'accueil des apporteurs, la pesée des apports, le suivi des prestations s'exerçant sur le site et l'acheminement des déchets vers les installations d'élimination ou de valorisation. Les autres opérations sont confiées à des prestataires privés.

Le tableau de la figure 14b présente dans le détail les différents marchés de prestations.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée du marché
Manutention des bennes et des caissons	Veolia Propreté	Opérations effectuées sur le site		Le marché d'un an de juillet 2008 à juin 2009 a été reconduit à 2 reprises pour un 1 an
Tassage des matériaux	Veolia Propreté	Opérations effectuées sur le site		
Transport des matériaux cartons, DIB, Bois	Provence Recyclage			
Conditionnement, transport et valorisation des déchets verts	SITA Sud	Sous traitant: Le Chêne Vert: Apt (84)		
Conditionnement, transport et valorisation de la ferraille	Rossi Récupération	Lieu de traitement: Monteux (84)	Matériau faisant l'objet d'un rachat	
Traitement des DIB	Provence Recyclage	Broyage, tri, valorisation à Istres (13)		
Valorisation du carton	Delta Déchets	Sous traitant Provence Récupération - Vedène (84)	Matériau faisant l'objet d'un rachat	
Valorisation du bois	Provence Recyclage	Centre multi matériaux à Istres (13)		
Tri des emballages ménagers	Novergie	Vedène (84)	Certains matériaux font l'objet d'un rachat	

Fig 14b – Les marchés de prestations de la déchetterie industrielle de Cavailon

Les apports

Les apports sont en hausse de 11,4% comme le montre le tableau de la figure 15

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009 - 2010
Ensemble des apports	2 563	2 287	2 338	2 604	11,4%
Emballages ménagers	720	772	841	942	12,0%
Autres déchets	1 843	1 514	1 497	1 663	11,1%

Fig 15 – L'évolution des apports à la déchetterie industrielle

Les emballages ménagers

Avant d'examiner dans le détail les performances du tri des emballages ménagers de la CCPLD et la CCPSMV qui sont regroupés sur le site du Grenouillet, il est intéressant d'observer l'évolution à l'échelon du territoire du Syndicat des quantités de l'ensemble des produits collectés sélectivement par les communautés adhérentes.

Collecte sélective : quantités collectées par les communautés adhérentes

On rappelle que les trois communautés ont mis en place un dispositif de collecte tri flux : emballages ménagers, verre et journaux-revues-magazines(JRM). Les résultats de la collecte de ces produits sont regroupés dans le tableau figure 16.

	2007	2008	2009	2010
CCPLD	1 815	1 834	1 856	1 874
CCPSMV	1 238	1 318	1 367	1 518
CCLD	NC	960	998	945
Ensemble		4 112	4 220	4 338

Fig 16 – Ensemble du dispositif de collecte sélective : tonnages collectés par les communautés adhérentes

On constate que le tonnage total collecté est en hausse de 2,8% par rapport à 2009. Corrigée de l'évolution démographique, la hausse est ramenée à 2,4%.

La production par habitant pour l'ensemble des communautés est donné par le tableau figure 17 mais cache là aussi de fortes disparités comme le montrent les figures 18a et 18b. C'est la CCPSMV qui présente les meilleurs résultats en affichant simultanément une progression notable des performances - vient ensuite la CCPLD dont les résultats progressent lentement. La CCLD arrive en dernière position mais semble « décrocher » en 2010.

	2007	2008	2009	2010
Ensemble	NC	57,8	59,1	60,5

Fig 17 – Quantité moyenne de collecte sélective en kg par habitant du SIECEUTOM

	2007	2008	2009	2010
CCPLD	54,2	54,9	55,7	56,4
CCPSMV	61,1	64,5	66,4	73,1
CCLD	NC	55,5	57,0	53,5

Fig 18a – Collecte sélective : performances du dispositif de collecte sélective en kg/hab pour chaque communauté adhérente

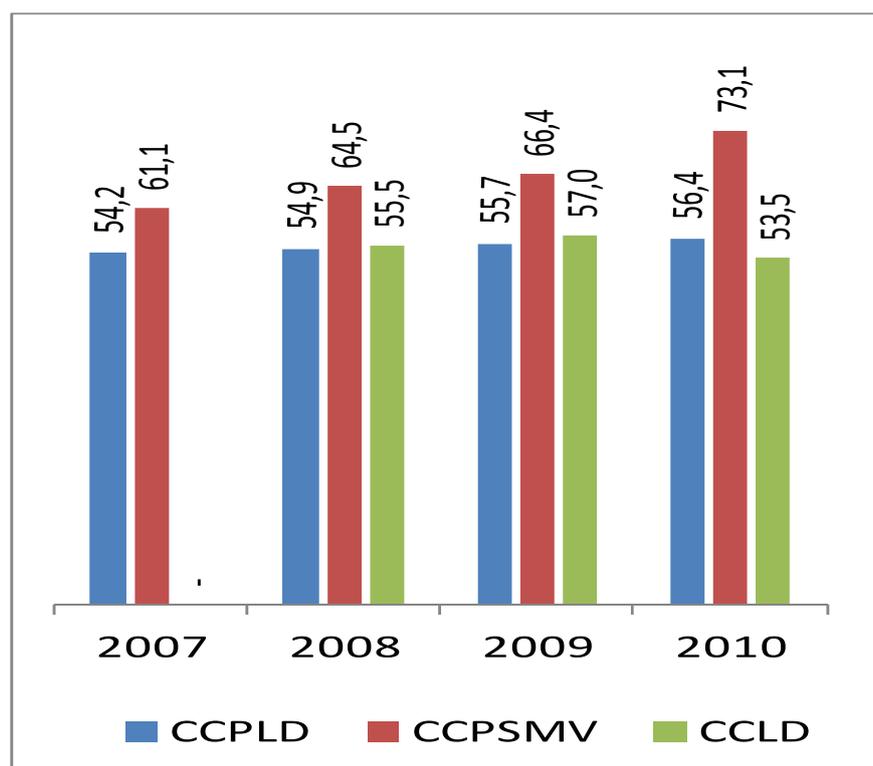


Fig 18b – Représentation graphique des données du tableau de la fig 18a

Performances par type de flux :

Les graphiques de la figure 19 détaillent les performances de collecte exprimées en kg/habitant des communautés adhérentes par type de flux.

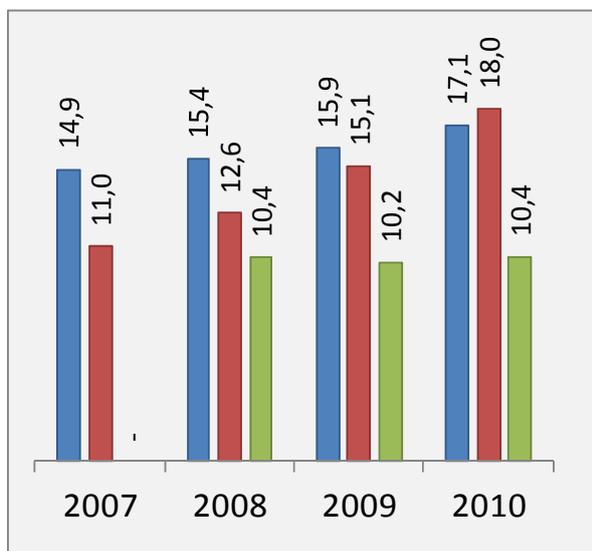


Fig 19a – Emballages ménagers

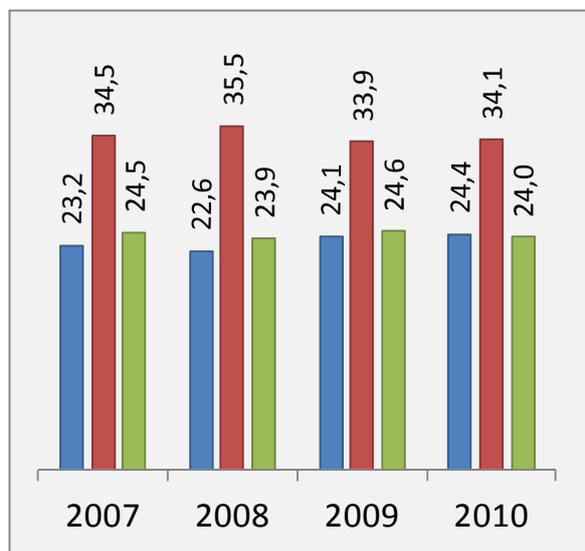


Fig 19b - Verre

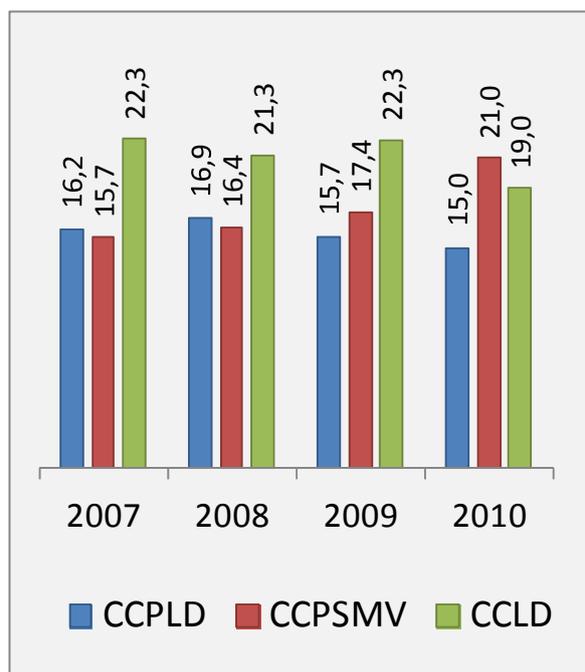


Fig 19c - JRM

Enfin, le tableau de la figure 20 donne la part du flux de collecte sélective détourné des ordures ménagères et son évolution. On constate avec satisfaction que ce ratio continue de progresser.

Espérons que la CCLD qui affiche une contre performance en 2010 se reprendra en 2011.

	2007	2008	2009	2010
CCPLD	12,1%	12,5%	12,8%	13,2%
CCPSMV	12,8%	13,5%	14,5%	15,9%
CCLD		14,3%	14,5%	13,5%
SIECEUTOM		13,2%	13,7%	14,1%

Fig 20 –Ratio collecte sélective / collecte sélective + production OMR

Les emballages ménagers pris en charge par le SIECEUTOM : quantités collectées :

La figure 21 renseigne sur l'évolution des quantités d'emballages collectés par les deux communautés dont les emballages sont pris en charge pour le tri. Les progressions entre 2009 et 2010 sont fortes et les ratios par habitant sont élevés (cf figure 19a). Il est précisé que s'agissant de la CCLD, cette communauté gère directement cette opération.

Apports en tonnes	2007	2008	2009	2010	Evol 2009-2010
CCPLD	498	515	531	568	7,1%
CCPSMV	222	258	311	373	20,2%
Ensemble	720	772	841	942	12.0 %

Fig 21 – Les apports d'emballages ménagers à la déchetterie industrielle de Cavailon

Les performances de tri :

Les résultats du tri des emballages ménagers de la CCPLD et de la CCPSMV sont donnés par le tableau de la figure 22 (les résultats exhaustifs ont été reportés en annexe 1). Pour ce qui est des résultats de la CCLD, le lecteur est renvoyé vers le rapport d'activité de cette structure.

Le taux de valorisation augmente et atteint 80% pour la CCPLD en raison de la baisse des erreurs de tri. En revanche, le taux se dégrade pour la CCPSMV : il passe de 79,1% à 78,8% en raison cette fois-ci d'une détérioration de la qualité à 18,4% d'erreurs de tri. Ceci étant, les performances de tri des différentes familles de matériaux augmentent très nettement depuis 2008 pour les deux communautés.

Il est à noter que la CCPLD a posé sa candidature et a été retenue comme site pilote pour tester la prise en compte de nouvelles catégories de produits d'emballages : barquettes en polystyrène expansé, pots de yaourts, films plastiques, etc. L'opération démarrera en 2011.

Pour plus d'informations, le lecteur est renvoyé vers les rapports annuels des communautés concernées.

CCPLD		2008	2009	2010
Reçu en centre de tri (en tonnes)		514,6	530,5	563,5
Pertes et refus		107,5	111,2	113,0
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		407,1	419,3	450,6
	Flaconnage plastique	128,6	130,2	148,3
	Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	16,9	21,5	21,5
	Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	187,5	197,8	213,2
	Boîtes métalliques (acier et alu)	74,2	69,8	67,6

Ratios				
	Taux de valorisation	79,1%	79,0%	80,0%
	Erreurs de tri	13,3%	14,5%	13,6%

CCPSMV		2008	2009	2010
Reçu en centre de tri (en tonnes)		257,8	310,5	373,2
Pertes et refus		46,3	64,8	79,1
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		211,4	245,7	294,1
	Flaconnage plastique	82,4	91,9	108,7
	Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	9,2	12,5	15,1
	Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	87,0	104,8	130,1
	Boîtes métalliques (acier et alu)	32,8	36,6	40,1

Ratios				
	Taux de valorisation	82,0%	79,1%	78,8%
	Erreurs de tri	12,8%	17,9%	18,4%

Fig 22 – Résultats du tri des emballages ménagers de la CCPLD et de la CCPSMV

Les autres matériaux admis sur la déchetterie industrielle

Le tableau de la figure 23b renseigne sur l'évolution des apports à la déchetterie industrielle. Les tableaux de la figure 24 donnent le détail par matériau.

Globalement, on constate une augmentation de 11% par rapport à 2009. Cette hausse est due à la forte augmentation des apports des collectivités (+22%) alors que les apports des entreprises s'inscrivent à la baisse (-20%).

L'explication de la baisse des apports des entreprises est multiple. Il faut rappeler tout d'abord que les professionnels ont la liberté de choisir la solution de traitement des déchets que leur activité génère : solution interne ou externe, le recours d'utiliser l'installation du SIECEUTOM est donc facultative. Certains entreprises ont décidé de trier et traiter directement leurs déchets sur leur site, d'autres ont recours à la déchetterie professionnelle privée implantée sur la commune de Cavaillon. Il faut noter toutefois la défaillance de nombreuses entreprises clientes depuis longtemps de l'installation.

Les matériaux les plus abondants sont les DIB et les déchets verts mais on remarquera la forte augmentation des cartons en raison de la mise en place par la CCPLD d'une collecte de cartons des commerçants au centre ville de Cavaillon.

La ferraille, le bois et les DIB sont également en augmentation du fait de la reprise des apports du service « encombrants » de la CCPLD.

Le taux de valorisation de ces matériaux peut être estimé à 78% pour 2010 en fonction des filières présentées plus haut (figure 15). Les graphiques figure 25 et figure 26 renseignent sur les proportions relatives des différents matériaux réceptionnés ainsi que sur la proportion pour chacun de ces matériaux des apports des entreprises.

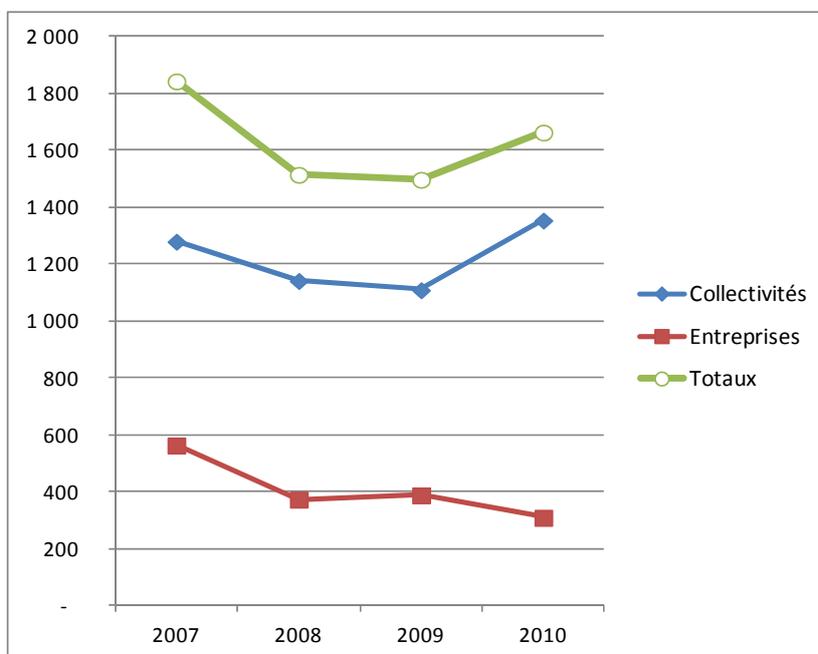


Fig 23a – L'évolution des apports du tableau de la figure 23b

Apports en tonnes	2007	2008	2009	2010
Collectivités	1 279	1 141	1 109	1 354
Entreprises	563	373	388	309
Totaux	1 843	1 514	1 497	1 663

Fig 23b – Les apports de matériaux autres que les emballages ménagers

Déchets réceptionnés

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009 - 2010
DIB	1 140	862	715	793	11%
Déchets verts	479	541	673	644	-4%
Ferrailles	111	27	25	31	21%
Cartons	89	66	66	119	80%
Bois	23	17	18	76	333%
Ensemble	1 843	1 514	1 497	1 663	11%

Apports des collectivités

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009 - 2010
DIB	836	619	482	607	26%
Déchets verts	368	497	605	598	-1%
Ferrailles	71	15	12	21	80%
Cartons	1	2	2	64	2983%
Bois	3	8	8	65	692%
Ensemble	1 279	1 141	1 109	1 354	22%

Apports des entreprises (déchets ne provenant pas des ménages)

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009 - 2010
DIB	304	243	233	186	-20%
Déchets verts	111	44	69	47	-32%
Ferrailles	40	12	14	10	-29%
Cartons	88	65	64	55	-13%
Bois	21	9	9	11	20%
Ensemble	563	373	388	309	-20%

Fig 24 – Le détail des apports des déchets réceptionnés par la déchetterie industrielle de Cavillon

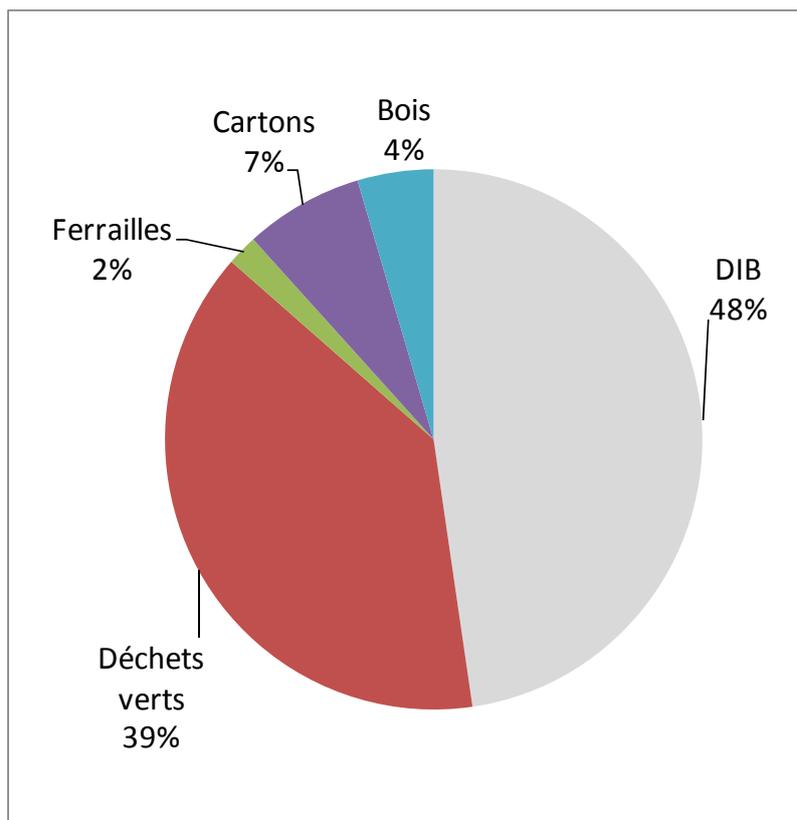


Fig 25 – Matériaux réceptionnés en 2010: répartition par nature

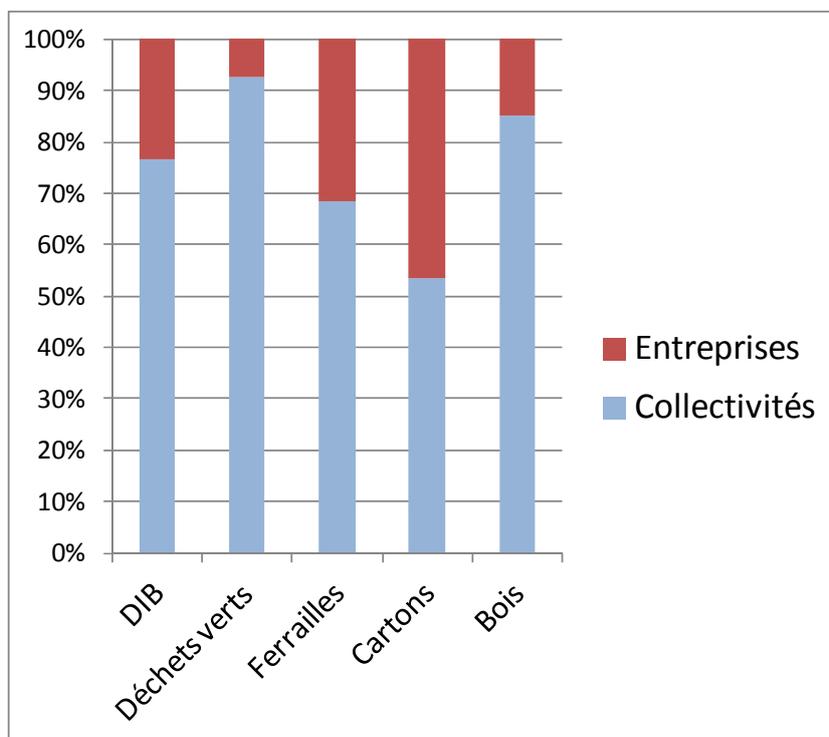


Fig 26 – Matériaux réceptionnés en 2010: répartition par origine

III. Taux de valorisation des déchets pris en charge par le SIECEUTOM

Le tableau de la figure 27 présente les taux de valorisation des différents types de déchets pris en compte par le syndicat. On observe que les taux progressent pour les emballages ménagers et pour les matériaux admis sur la déchetterie industrielle. En revanche, le taux est à la baisse (12,3%) pour les OMR en raison de la défaillance de l'unité de compostage de Beaucaire.

	2008	2009	2010
OMR	8,8%	12,9%	12,3%
Emballages Ménagers	80,1%	79,1%	79,5%
Autres matériaux	74,0%	77,0%	79,3%

Fig 27 – Taux de valorisation des différentes catégories de déchets

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les données qui suivent sont extraites des comptes administratifs de l'année 2010 et des années précédentes. Quelques ajustements ont été effectués afin de replacer dans le bon exercice plusieurs dépenses qui ont été payées l'exercice suivant ou bien pour déduire des pénalités infligées à des prestataires privés, ceci afin de ne pas fausser la comparaison des dépenses sur plusieurs exercices.

I. Montants globaux des dépenses et recettes du service

Les dépenses de fonctionnement

Après avoir baissé en 2009 de 1,6%, les dépenses réelles de fonctionnement accusent une hausse de 3,3% en 2010 (figure 28). Le tableau et le graphique figure 29 montrent dans le détail l'évolution et la composition des dépenses.

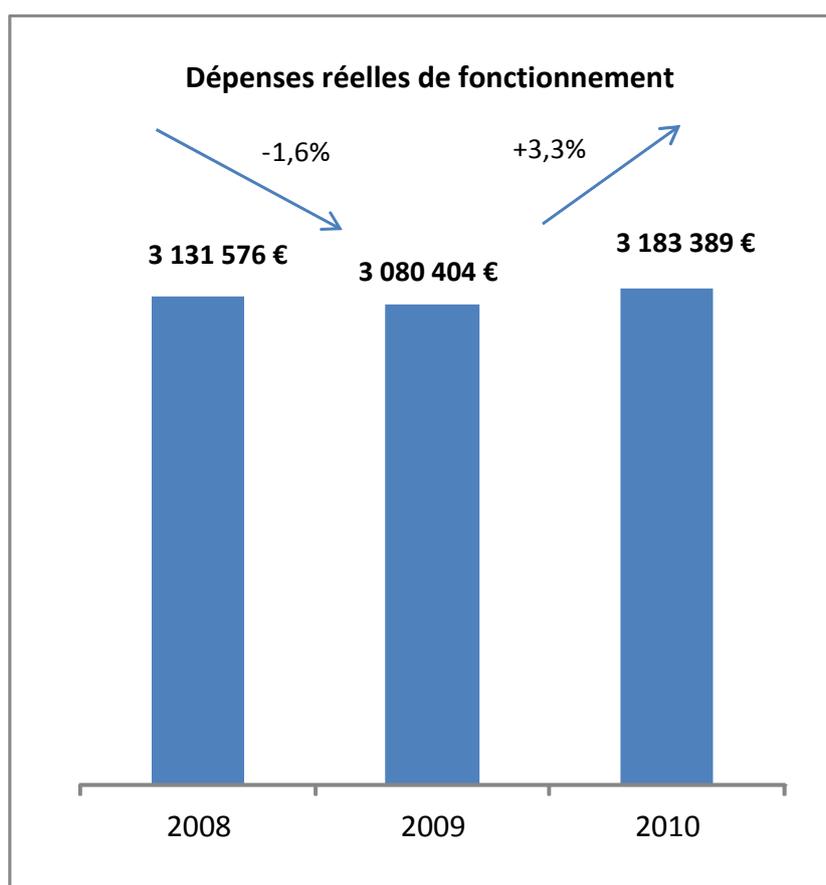


Fig 28 – Les dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses en €	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010
Gestion des OMR	2 574 307	2 539 183	2 615 036	3,0%
Gestion de la déchetterie industrielle (yc charges du pers. d'exploitation)	333 502	346 984	377 249	8,7%
Charges générales	223 766	194 236	191 104	-1,6%
Dépenses totales	3 131 575	3 080 403	3 183 389	3,3%

Fig 29 a – Evolution des dépenses de fonctionnement

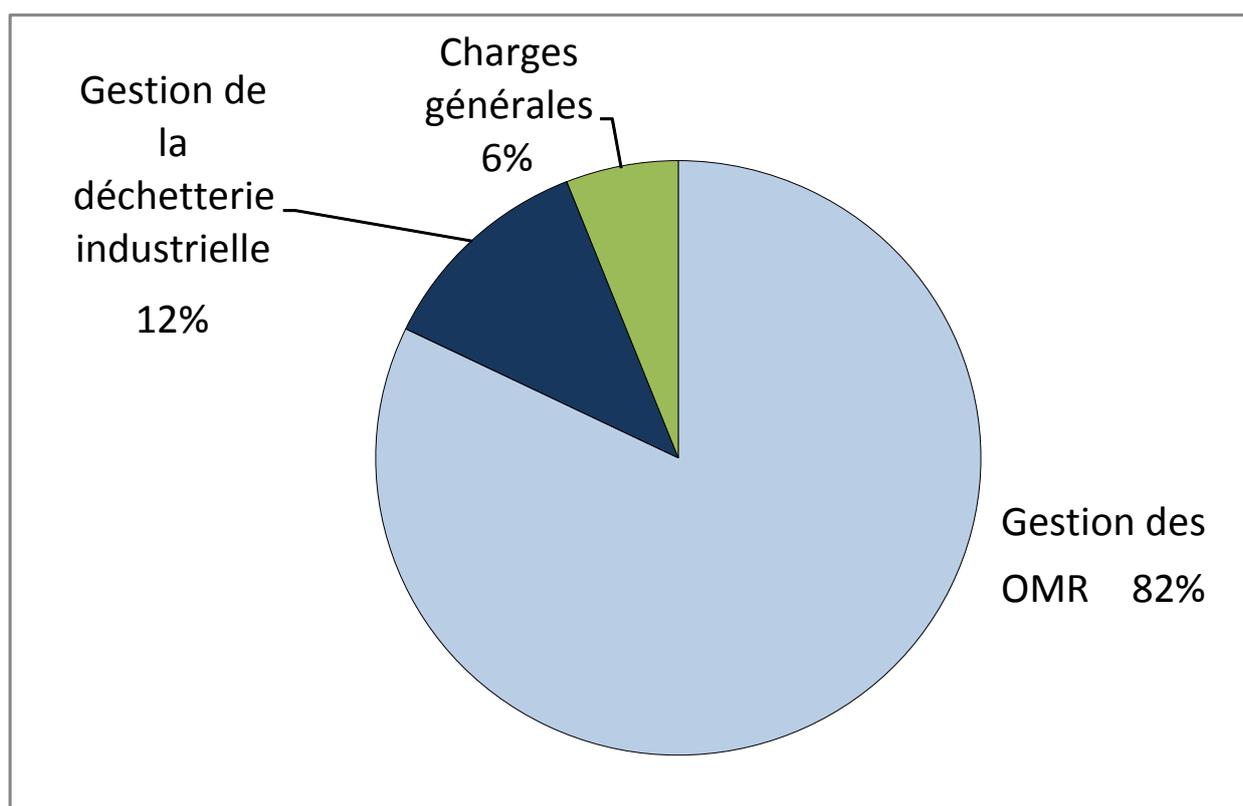


Fig 29 b – Répartition des dépenses de fonctionnement en 2010

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont atteint 3 180 971€ en 2010, en très légère baisse par rapport à 2009 : 0,35%. La participation des collectivités adhérentes représente naturellement la part la plus importante des recettes : plus de 96% en 2010 (hors remboursement de la dette). Les détails sont donnés par les figures 30 et 31a. Il est à noter que la participation moyenne représente près de 43 € par habitant moyen du Syndicat (fig31b).

Montants en €	2008	2009	2010
Participation des collectivités adhérentes	2 990 164	3 125 823	3 056 845
Participation des collectivités adhérentes au remboursement de la dette	20 186	19 112	4 261
Recettes pour le traitement des DIAA	2 663	5 153	6 019
Recettes pour le traitement des déchets des entreprises	45 641	33 791	26 835
Recettes de valorisation (rachat de produits)	5 843	5 015	9 450
Assurance des risques statutaires du personnel	1 455	3 104	10 106
Pénalités et remboursement de taxes	1 500	-	66 912
Autres		128	544
Totaux	3 067 452	3 192 126	3 180 971

Fig 30 – Les recettes de fonctionnement et leur répartition

Montants en €	2008	2009	2010
CCPLD	1 527 562	1 611 582	1 544 770
CCPSMV	909 144	943 301	913 693
CCLD (yc Villelaure)	553 458	570 940	598 381
Totaux	2 990 164	3 125 823	3 056 845

Fig 31a – Les participations des communautés adhérentes

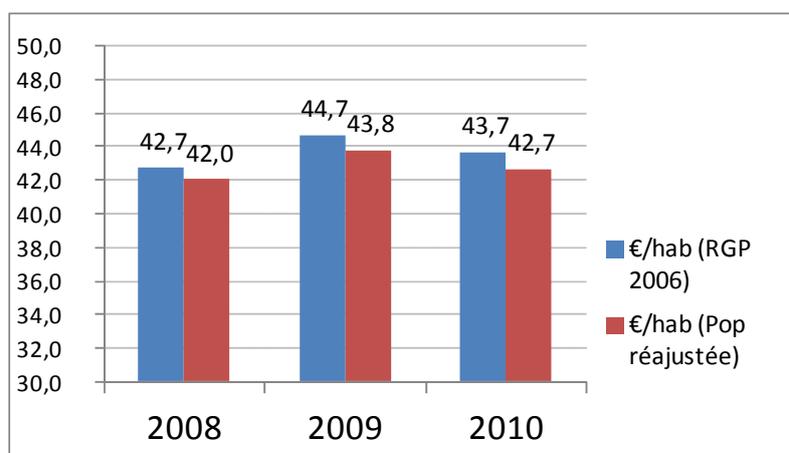


Fig 31b – La participation moyenne des communes adhérentes en € par habitant

Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat

Les données sont regroupées dans le tableau de la figure 32.

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Gestion des OMR	Dynamic Environnement	Transport	267 089,04
	Veolia Environnement	Transfert Grenouillet	166 083,08
	SITA	Traitement	1 705 432,20
	ECOVAL 30	Traitement	457 010,84
Déchetterie industrielle	Provence Recyclage	Transport	30 851,98
	Provence Recyclage	Valorisation du bois	2 703,88
	Provence Recyclage	Valorisation des DIB	32 306,13
	Provence Recyclage	Location de bennes	2 373,75
	Novergie	Tri des emballages ménagers	187 632,38
	SITA	Déchets verts	16 843,34
	Veolia Environnement	Manutention des bennes et des caissons	16 876,26
	Veolia Environnement	Tassage des matériaux	10 043,75
Rachats	Delta Déchets	Location d'un compacteur et de caissons	4 703,16
	Delta Déchets	Cartons	3 745,84
	Rossi SA	Ferrailles	2 035,05
	Novergie	Films plastique	167,60
	Novergie	Gros de magasin	110,00
	Novergie	JRM	1 050,50

Fig 32 – Montants des prestations réalisées par différentes entreprises (TVA 5.5%)

Les frais de personnel

Les frais de personnel sont en augmentation en 2010 en raison du remplacement et de la prise d'un congé parental de la secrétaire administrative. Les dépenses de personnel représentent 5,6% des dépenses réelles de fonctionnement. Si l'on retire les coûts relatifs au personnel assurant l'exploitation de la déchetterie industrielle, les dépenses relatives au personnel administratif ne représentent plus que 3,8% des dépenses de fonctionnement.

Montants en €	2008	2009	2010
Dépenses de personnel *	147 187	166 278	178 132
Personnel affecté à l'exploitation de la Déchetterie Industrielle	56 969	65 761	57 217
Personnel administratif	90 218	100 517	120 915

* titulaires, occasionnels et mis à disposition

Fig 33a – Les frais de personnel

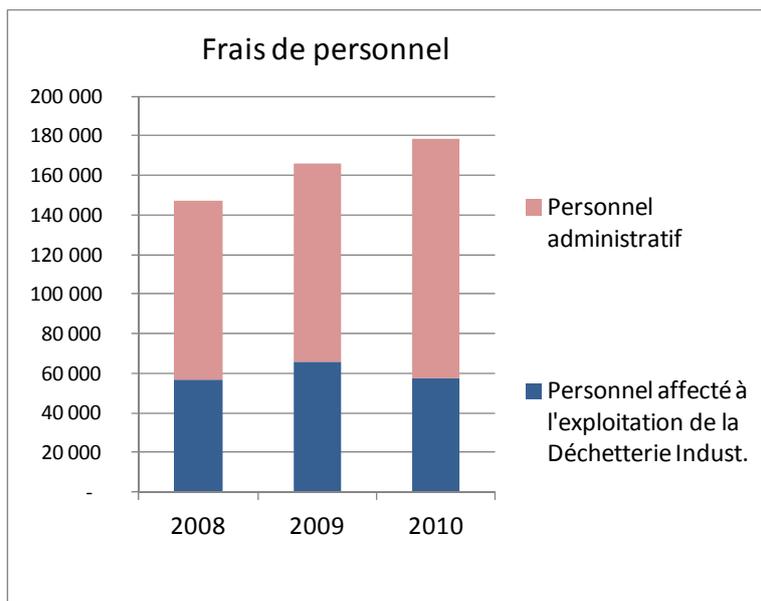


Fig 33b – Les frais de personnel en €

L'état de la dette au 31/12/2010

En fin 2010, l'encours de la dette du Sieceutom s'établit à près de 88 000€ à la suite du remboursement par anticipation d'un emprunt qui avait été contracté pour engager une première tranche de travaux du projet de modernisation de l'ancienne unité de compostage, projet qui a été abandonné. Cette dette résiduelle correspond à un emprunt de 150 000 € (durée 15 ans, taux fixe de 4,55%) qui a été contracté en 2003 pour la réalisation d'une déchetterie. L'encours de la dette par habitant s'établit à 1,25€.

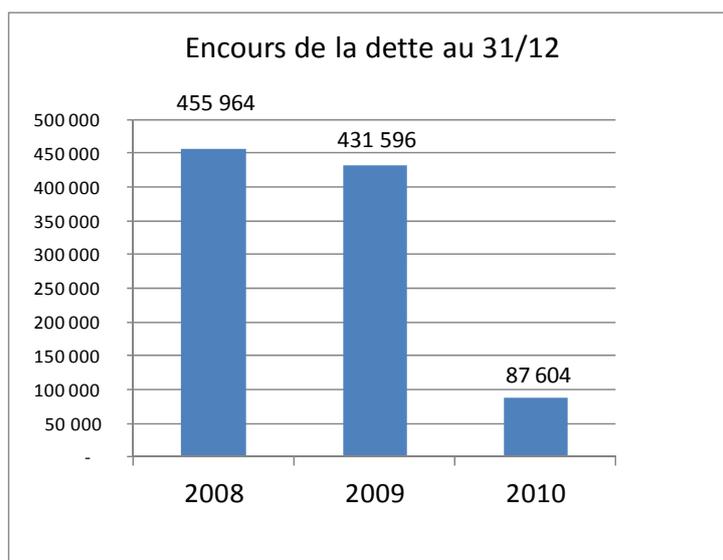


Fig 34 – Evolution de la dette en €

II. Dépenses de gestion des OMR

Afin d'étudier strictement les dépenses relatives à la gestion des OMR, il convient de retirer la part de dépenses correspondant à la prise en compte des déchets fermentescibles non ménagers. C'est l'objet du tableau de la figure 35.

Montants en €	2008	2009	2010
Dépenses de gestion des OMR intégrant les déchets fermentescibles issus de professionnels	2 574 000	2 539 183	2 615 036
Dépenses de gestion des OMR issus des ménages	2 571 701	2 534 129	2 608 981

Fig 35 – Les dépenses de gestion des OMR

La figure 36a illustre l'évolution des dépenses totales de gestion des OMR qui augmentent de 3% en 2010. Le tableau de la figure 36b révèle la baisse des dépenses de transport et de transfert et une augmentation des dépenses de traitement de 3,8% responsable de l'augmentation de la dépense totale.

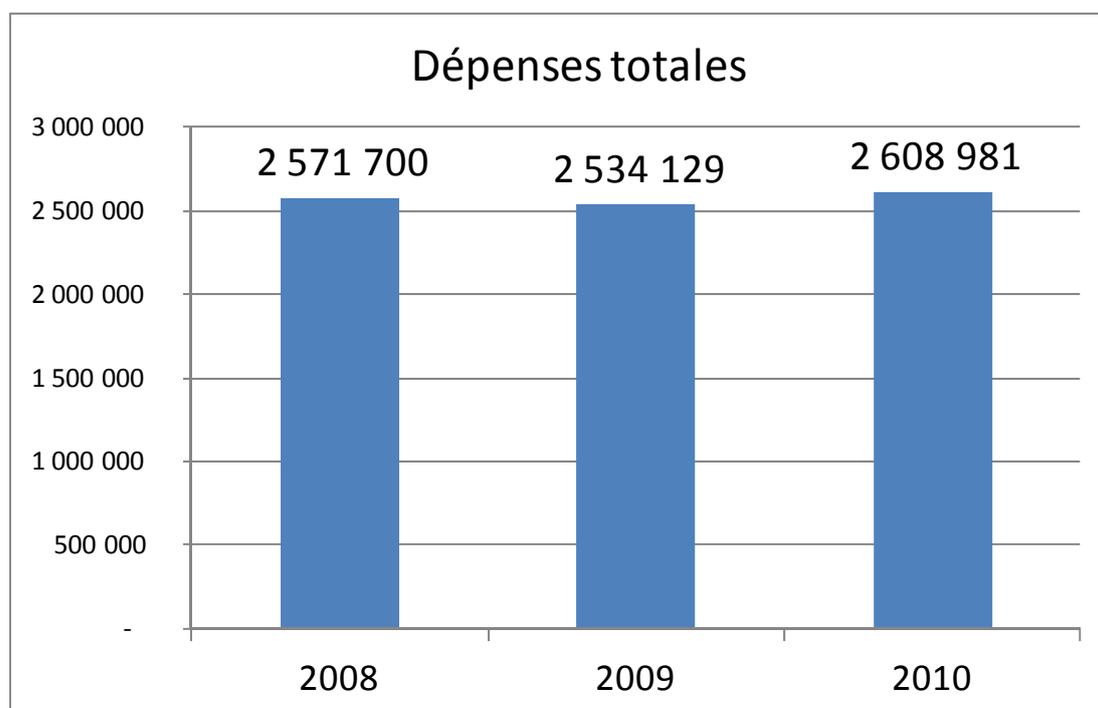


Fig 36a – Les dépenses de gestion des OMR en €

Les deux parties du bas du tableau de la figure 36b donnent les ratios de production d'OMR et de dépenses par habitant en considérant soit une population fixe (celle du RGP 2006 en respect des statuts du syndicat) soit une population réajustée telle que calculée figure 11b. C'est cette population que l'on retiendra par la suite car sans doute mieux représentative de la population réelle. Il apparaît que, bien que la production par habitant soit à la baisse entre 2009 et 2010 (-1,2%), le coût par habitant est à la hausse (+2,6%)

€ TTC	2008	2009	2010
Transfert	214 905	185 371	184 094
Transport	287 120	268 550	266 483
Traitement	2 069 675	2 080 208	2 158 405
Totaux	2 571 701	2 534 129	2 608 981
Tonnages	27 063	26 620	26 398

Population RGP 2006	69 963	69 963	69 963
kg/hab	387	380	377
€/hab	36,8	36,2	37,3

Population réajustée	71 115	71 389	71 666
kg/hab	381	373	368
€/hab	36,2	35,5	36,4

Fig 36b – Répartition des dépenses de gestion des OMR

Le tableau de la figure 37a explique la hausse des dépenses de traitement par l'effet de la TGAP. Les dépenses de traitement hors TGAP ont baissé de 0,3% en 2010 (soit 5 198 €) tandis que les dépenses de TGAP ont augmenté de près de 83 500 €, elles représentent 13,6% des dépenses de gestion des OMR en 2010.

€ TTC	2008	2009	2010
Transfert et transport	502 025	453 921	450 576
Traitement hors TGAP	1 882 687	1 807 921	1 802 723
TGAP	186 988	272 287	355 682
(% dép. totales)	(7,3%)	(10,7%)	(13,6%)
Dépenses totales	2 571 700	2 534 129	2 608 981

Fig 37a – Répartition des dépenses de gestion des OMR par grand poste

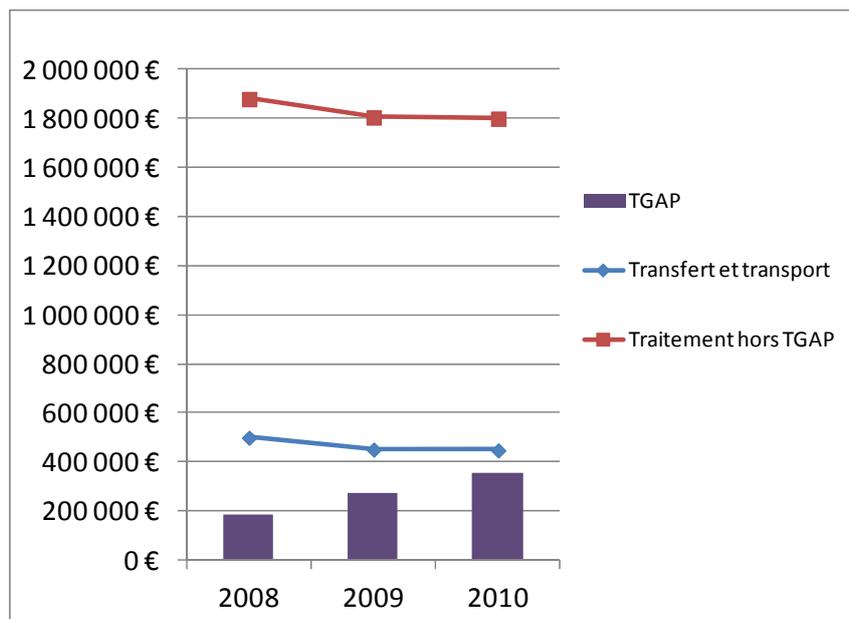


Fig 37b – Principaux postes de dépenses dont la TGAP : évolution

Les tableaux de la figure 38 donnent la décomposition de ces dépenses pour chacune des communautés.

CCPLD

€ TTC	2008	2009	2010
Transfert	136 309	117 431	116 621
Transport	138 971	129 014	128 021
Traitement	985 680	989 814	1 006 95
dont TGAP	89 053	129 560	165 935
Totaux	1 260 960	1 236 259	1 251 596

CCPSMV

€ TTC	2008	2009	2010
Transfert	78 596	67 941	67 472
Transport	80 131	74 643	74 068
Traitement	643 638	632 288	656 244
dont TGAP	58 150	82 762	108 142
Totaux	802 365	774 872	797 784

CCLD

€ TTC	2008	2009	2010
Transfert	Géré directement par la CCLD		
Transport	68 018	64 893	64 393
Traitement	440 358	458 105	495 208
dont TGAP	39 785	59 963	81 605
Totaux	508 376	522 998	559 601

Fig 38 – Ventilation des dépenses de gestion des OMR par communauté adhérente

Les coûts unitaires de traitement à la tonne et à l'habitant sont présentés par la figure 39. On peut voir l'impact de la TGAP. On vérifiera que le coût de traitement à la tonne est bien le même pour toutes les communautés adhérentes en respect des statuts du syndicat. Mais les productions d'OMR par habitant étant différentes selon les communautés, les coûts par habitant ne seront pas identiques. Ils s'étendent de 28€ à près de 32€ en 2010 et tous s'inscrivent à la hausse comme le montrent les graphiques de la figure 40.

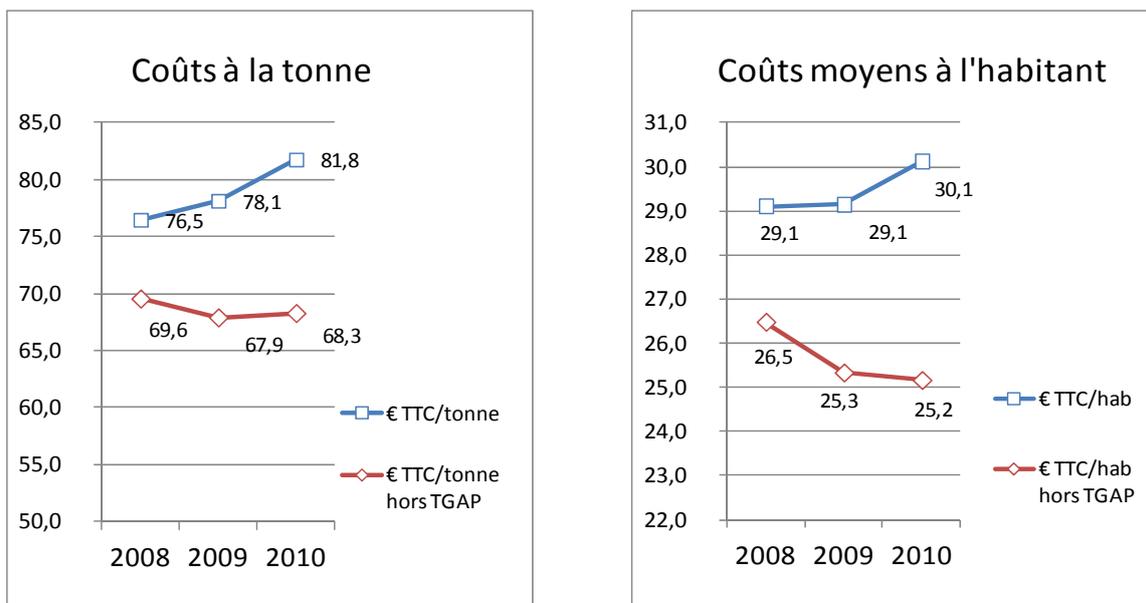


Fig 39 – Les coûts unitaires. Impact de la TGAP

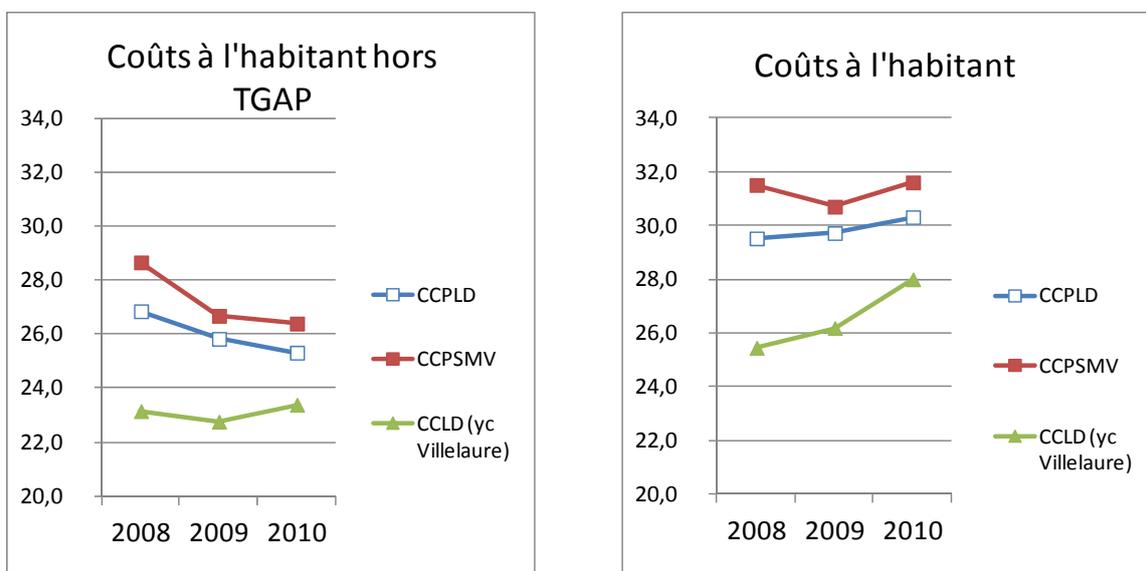


Fig 40 – Coûts par habitant selon les communes adhérentes

Il est à noter que la part des contributions des communautés adhérentes relatives à la gestion des OMR est établie chaque année pour équilibrer les dépenses calculées plus haut.

III. Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des matériaux réceptionnés sont regroupées dans le tableau de la figure 41a.

On observe que les dépenses augmentent depuis 2008 en même temps que les tonnages reçus. Le coût moyen de traitement, après avoir monté en 2009, a retrouvé une valeur proche de celle de 2008. En 2009, le syndicat a dû avoir recours à du personnel de remplacement en raison d'arrêts maladie simultanés des deux agents titulaires.

Année	2008	2009	2010
Dépenses totales	333 502	346 984	377 249
Tonnages traités yc emballages ménagers	2 345	2 383	2 644

Ventilation des dépenses	2008	2009	2010
Prestations confiées au privé	270 525	273 255	313 990
Salaires et charges	56 969	65 761	57 217
Entretien-réparations	6 008	7 968	6 041

Ratios	2008	2009	2010
Charges de personnel/dépenses totales	17,1%	19,0%	15,2%
entretien-réparation/dépenses totales	1,8%	2,3%	1,6%
PU moyen € TTC/t	142,2	145,6	142,7

Fig 41a – Les dépenses de la déchetterie industrielle

Le graphique de la figure 41b présente la répartition des dépenses de 2010.

Pour équilibrer ces dépenses, une tarification exprimée en euro la tonne pour chacun des matériaux est arrêtée par le syndicat. Le tarif est la base permettant le calcul de la part de la contribution des communautés membres relative à l'utilisation de l'installation mais aussi la facturation de l'accès des entreprises clientes. Les tarifs sont donnés par le tableau de la figure 42.

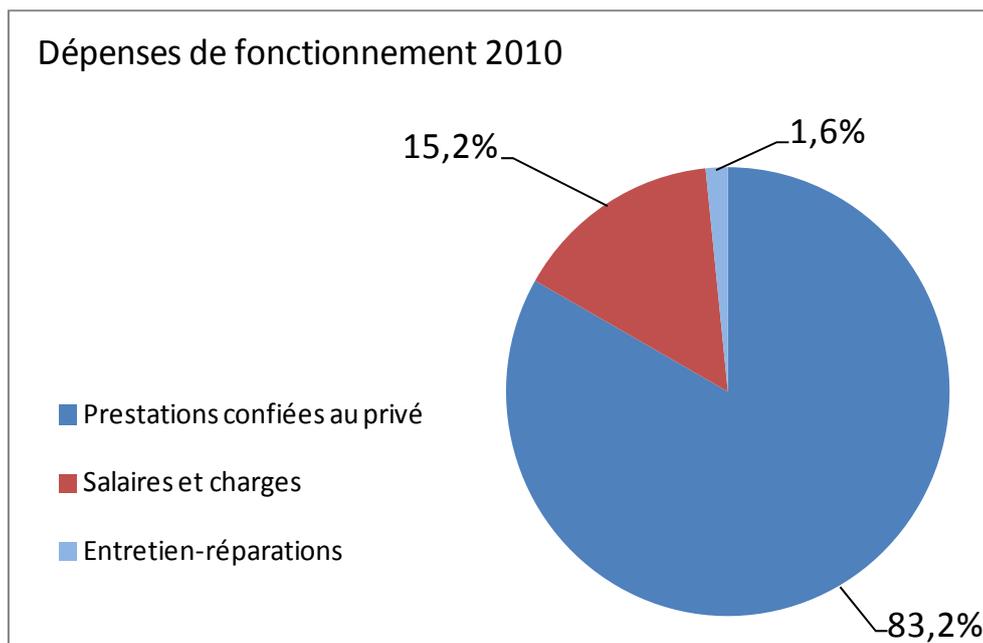


Fig 41b – Répartition des dépenses de fonctionnement de la déchetterie industrielle en 2010

Tarifs à la tonne	04-juin-07	01-avr-09	04-oct-10
DIB	125 €	125 €	125 €
Déchets verts	55 €	60 €	60 €
Ferrailles	5 €	5 €	5 €
Cartons	70 €	70 €	70 €
Bois	80 €	80 €	80 €
Emballages ménagers	220 €	230 €	220 €

Fig 42 – Tarification des traitements

IV. Les charges générales

Le tableau de la figure 43 présente l'évolution de la ventilation des charges générales depuis 2008. On observe que le montant total des charges est en baisse depuis 2008. Il représente 6% des dépenses totales en 2010.

Les charges de personnel représentent la part la plus forte. L'augmentation constatée en 2010 est due au remplacement de la secrétaire titulaire pour cause de congé maternité puis de congé parental. Par ailleurs, le remboursement par anticipation en 2009 de l'emprunt principal relatif à la modernisation de l'ancienne usine de compostage s'est traduit par une réduction conséquente de la charge financière de remboursement des emprunts en 2010.

	2008	2009	2010
Chapitre 011: Charges à caractère général	91 092	30 599	40 414
Chapitre 012: Charges de personnel (administratif)	90 218	100 517	120 915
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante (élus)	6 968	12 277	12 320
Chapitre 66: Charges financières (emprunts)	22 589	36 627	2 957
Chapitre 042: Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	12 898	14 217	14 499
Totaux	223 766	194 236	191 104
Ratio charges générales / dépenses totales	7,1%	6,3%	6,0%

Fig 43 – Les charges générales : répartition par grands postes

CONCLUSION

Par rapport à 2009, l'année 2010 a vu une réduction du tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées de 0,8%. Malgré cette baisse, les dépenses de gestion des OMR sont en hausse de 3%, ceci en raison de l'augmentation du taux de la TGAP. La TGAP représente près de 14% des dépenses en 2010. Les augmentations programmées à venir du taux de TGAP militent en faveur de l'accélération de la réalisation du nouveau projet de traitement du Syndicat.

Si la réduction de la production des OMR est une réalité depuis plusieurs années, la production par habitant reste conséquente : 368 Kg en 2010 en moyenne. Les communautés adhérentes devront adopter des mesures de réduction plus drastiques si elles veulent contrebalancer l'impact financier de la hausse programmée du taux de la TGAP ces prochaines années.

Les apports à la déchetterie industrielle s'inscrivent à la hausse (11,1%) et entraînent mécaniquement la hausse des dépenses de traitement des déchets reçus. Cette augmentation n'est que de 8,7% car les coûts unitaires de traitement ont diminué.

Globalement les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 3,3% et bénéficient d'une baisse des charges générales.

Par ailleurs, on constate avec satisfaction une augmentation sensible des quantités d'emballages ménagers collectés par la CCPLD (7,1%) et la CCPSMV (20,1%) et donc des quantités de matériaux recyclables, au détriment toutefois du taux de refus, principalement pour la CCPSMV. La communication en direction des usagers devra en conséquence être renforcée mais aussi, peut être, les dispositifs de collecte en bacs de regroupement propices à la baisse de la qualité devront être reconsidérés en certains endroits (CCPSMV).

Pour ce qui concerne le projet de création d'une nouvelle unité de valorisation organique, le SIECEUTOM a poursuivi les contacts avec les syndicats de traitement voisins et a engagé en fin d'année une étude de recherche de sites susceptibles de recevoir cette installation. Cette étude dont les résultats ne seront connus qu'en 2011 est réalisée sur les territoires des communes de Cavaillon et de l'Isle sur la Sorgue. Le SIECEUTOM a aussi complété ses connaissances en participant aux réunions et aux colloques organisés par la Fédération des Collectivités de Compostage. La participation à ce réseau est essentielle pour suivre au plus près l'évolution des techniques de traitement, leur performance et aussi les changements qui interviennent au niveau de la réglementation en matière de production des composts. Il paraît de plus en plus probable qu'à terme la production de compost ne soit autorisée qu'à partir de biodéchets collectés sélectivement.

PERSPECTIVES

2011 sera une année décisive pour notre syndicat pour plusieurs raisons: le volet financier du Grenelle de l'environnement commence à peser de façon très significative sur le budget des collectivités (14 % en 2010) et 2012 verra un nouveau palier d'augmentation. Des choix drastiques en faveur de la réduction des déchets seront les seuls leviers envisageables pour tenter de contenir l'évolution du poids de la TGAP.

Dans ce contexte, lorsque le contrat actuel de traitement s'achèvera (juin 2014 au plus tard ou avant si le Syndicat le décide), l'absence d'une solution de traitement appartenant à la collectivité entrainera de facto le syndicat à recourir aux capacités vauclusiennes existantes, à des conditions difficiles à anticiper.

L'étude de recherche de sites dira s'il est possible d'implanter sur les territoires des communes de l'Isle sur la Sorgue ou de Cavaillon une éventuelle installation. Il faudra alors que les deux communes concernées donnent leur accord pour que le projet se concrétise. Il ne faudra pas négliger alors l'influence de la réforme des collectivités territoriales et des regroupements de communautés qui seront proposés par les autorités qui pourraient engendrer, outre des incertitudes plutôt paralysantes, un manque certain de visibilité sur le probable futur périmètre de notre syndicat.

La mise en chantier du plan départemental de traitement des déchets non dangereux dans un tel contexte ne laisse pas augurer de grands bouleversements dans la gestion des déchets pour le Vaucluse.

-OO-

Annexe 1

CCPLD	2008	2009	2010
Reçu en centre de tri (en tonnes)	514,6	530,5	563,5
Pertes et refus	107,5	111,2	113,0
Perte matière centre de tri	25,6	23,2	24,5
Films polyéthylène + sac de tri	17,1	14,7	15,1
Refus (erreurs de tri)	64,8	73,4	73,4
Produits valorisés	407,1	419,3	450,6
Flaconnage plastique	128,6	130,2	148,3
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	16,9	21,5	21,5
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	187,5	197,8	213,2
Boîtes métalliques (acier et alu)	74,2	69,8	67,6

Ratios			
Taux de valorisation	79,1%	79,0%	80,0%
Erreurs de tri	13,3%	14,5%	13,6%

Performances par habitant (en kg par an)			
Population RGP 2006	33 611	33 611	33 611
Flaconnage plastique	3,8	3,9	4,4
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	0,5	0,6	0,6
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	5,6	5,9	6,3
Boîtes métalliques (acier et alu)	2,2	2,1	2,0

CCPSMV	2008	2009	2010
Reçu en centre de tri (en tonnes)	257,8	310,5	373,2
Pertes et refus	46,3	64,8	79,1
Perte matière centre de tri	12,4	10,2	12,3
Films polyéthylène + sac de tri	2,6	0,8	0,4
Refus (erreurs de tri)	31,3	53,7	66,4
Produits valorisés	211,4	245,7	294,1
Flaconnage plastique	82,4	91,9	108,7
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	9,2	12,5	15,1
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	87,0	104,8	130,1
Boîtes métalliques (acier et alu)	32,8	36,6	40,1

Ratios			
Taux de valorisation	82,0%	79,1%	78,8%
Erreurs de tri	12,8%	17,9%	18,4%

Performances par habitant (en kg par an)			
Population RGP 2006	19 446	19 446	19 446
Flaconnage plastique	4,2	4,7	5,6
Emballages pour liquide alimentaire (tétra pack)	0,5	0,6	0,8
Emballages ménagers recyclables, cartons et JRM	4,5	5,4	6,7
Boîtes métalliques (acier et alu)	1,7	1,9	2,1